Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260306-060326-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 6 mars 2026

Date de la convocation :
20 février 2026

EFFECTIF LÉGAL : 11

EFFECTIF EN EXERCICE : 10

EFFECTIF VOTANT : 10

L'an deux mille vingt-six, le six mars à 10 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, la salle des conseils, sous la présidence de Louis Marie LE GUILLOU

Étaient présents : Alain HAMON, Michel JEFFROY, Pierre COLAS, Pascal GARIN, Marie Paule GONZALEZ, et Sylvie ALLAIN

Étaient absents : Bernard JACQUESSON et Sabine QUÉRÉ

Ont donné pouvoir : Bernard JACQUESSON à Michel JEFFROY et Sabine QUÉRÉ à Louis Marie LE GUILLOU

Quorum : oui~~/non~~

Secrétaire de séance : COLAS Pierre assisté de Mr LE PAPE Vincent

Objet de la délibération : Affectation du résultat N-1 de la section de fonctionnement

Numéro de la délibération : 060320264

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réunion sous la présidence de Louis Marie LE GUILLOU.,

Après avoir entendu l'estimation des résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	**Résultat de l'exercice**
Dépenses de l'exercice : 396 414,93 €	Dépenses de l'exercice : 143 806,90 €
Recettes de l'exercice : 446 515,49 €	Recettes de l'exercice : 131 508,75 €
Résultat de l'année : 247 781,68€	Résultat de l'année : -12 298,15 €
Résultats antérieurs	**Résultats antérieurs**
Excédent : 197 681,12 €	Excédent : … €
Déficit : … €	Déficit : -69 123,40 €
Résultats cumulés clôture : 247 781,68 €	Résultats cumulés clôture : -81 421,55 €
RÉSULTAT GLOBAL : 166 360,13 €	

Il est convenu de procéder aux écritures nécessaires afin de couvrir le déficit estimé de 81421,55^{e} à la section d'investissement.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.
Résultat du vote : Pour : 10 Contre : .0. Abstention : .0 Unanimité : 10

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 06/03/2026